

Sud Ste-Baume: le contrat du Spanc tombe à l'eau!

La délégation de service public pour l'assainissement non collectif va être rompue par anticipation, notamment en raison d'un fort taux d'impayés



Les débats ont été encore animés entre Olivier Thomas, Ferdinand Bernhard et Edouard Friedler (de gauche à droite).

(Photos Frank Muller)

À quelques kilomètres du circuit Paul Ricard et au lendemain du Grand Prix de France de Formule 1, la séance de la Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (CASSB) a été menée "pied au plancher" hier à la salle des fêtes du Plan-du-Castellet: à peine une heure et demie pour 28 délibérations! Et pourtant, l'ordre de jour comportait les fastidieux comptes de gestion et administratif des budgets principal et annexes, ainsi que le budget supplémentaire (lire ci-dessous). Et pourtant, la "mise en route" a

été quelque peu laborieuse avec aussi, et surtout, pour première délibération la rupture anticipée du contrat de délégation de service public (DSP) de l'assainissement non collectif (Spanc), signé avec la SAS Spanc le 23 avril 2012 pour une durée de douze ans.

440 000 euros d'impayés

«L'exécution du contrat a connu plusieurs difficultés, non imputables aux parties, (...) affectant l'équilibre économique du service, en défaveur du délégataire, en particulier liées à des refus de visites, à un fort taux d'impayés, à un dé-

faut de mise en place de subventions», a exposé Jean Michel. «Il a été en conséquence établi un projet de protocole d'accord prévoyant: un terme de la convention de gestion déléguée au 30 septembre 2018, pouvant être prolongé, pour des considérations liées à la continuité du service public, au 31 décembre 2018; une démarche de reprise du service par la collectivité, avec comme corollaire juridique une reprise de la dette du service (impayés) pour un montant de 440 270,54 €», a ajouté le maire de Signes.

A la fois estimé «bon» et «am-

bigu» (sic) par Edouard Friedler, ce protocole a suscité des interrogations de l'élue d'opposition du Beausset, notamment sur la continuité du service après la fin de la DSP ou le recouvrement des impayés: «On prendra un prestataire pour assurer le service et on cherchera à récupérer toutes les sommes dues: il y a des gens qui ont payé, je ne vois pas pourquoi il y en aurait qui ne payeraient pas», a répondu le président, Ferdinand Bernhard. Et «pour ceux qui n'ont pas voulu ouvrir leur porte, on ira avec les forces publiques!», a ajouté Jean Michel.

Une fois le Spanc "évacué", le conseil communautaire a donc enchaîné avec les chiffres... et de nouveaux "mots", entre son président et ses principaux opposants, le Beaussetan Edouard Friedler et le Sanaryen Olivier Thomas.

Avec pour mots de la fin: «Serait-il possible de ne pas avoir vos commentaires sur nos votes à l'avenir?», a demandé Edouard Friedler. Et Ferdinand Bernhard de rétorquer: «Si vous croyez que vous allez m'empêcher de parler...».

SÉBASTIEN HÉNOT
shenot@nicematin.fr

Et aussi...

Outre la DSP du Spanc et les différents comptes et budgets, quelques autres points figuraient à l'ordre du jour du conseil communautaire d'hier.

0,50 € le ticket de bus

Lors de sa réunion du 28 mai dernier, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a décidé d'harmoniser les tarifs pour les transports des lignes urbaines sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'ag-

glomération et a proposé le prix unique de 0,50 € le ticket. Proposition adoptée hier après-midi.

Transport scolaire : 110 € l'abonnement annuel

L'abonnement annuel pour le transport scolaire a été fixé à 110 € par an et par élève, externe ou demi-pensionnaire, avec un tarif dégressif pour les élèves qui s'inscrivent en cours d'année (85 € à partir du 1^{er} janvier, 45 € du 1^{er} avril au

15 mai : après cette date, aucun abonnement ne sera délivré). Pour un élève interne, le prix sera de 80 € par an (65 € à partir du 1^{er} janvier, 35 € du 1^{er} avril au 15 mai).

En cas de changement de situation de l'élève, dûment justifié, avant le 1^{er} mars, un remboursement forfaitaire de 40 € pourra être accordé.

Mutualisation des médiathèques

Une convention de partenariat va être

signée entre la Communauté d'agglomération et les communes de Bandoil, Le Beausset, Sanary et Signes pour la mutualisation des médiathèques.

Voirie d'intérêt communautaire

A Riboux, la voie permettant notamment l'accès au chemin de randonnée du Saint Pilon aboutissant à la chapelle va être intégrée à la voirie communautaire.